



DÉFENSE

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE A

PREMIER VOTE A BULLETIN SECRET : FASTIDIEUX !

La commission administrative paritaire (CAP) des catégories A du ministère des Armées s'est tenue les 27 et 28 novembre à Arcueil, sous la présidence de Mme COLLIN et M. VILLE. Quatre dossiers étaient à l'ordre du jour : deux examens de sanctions disciplinaires et deux demandes de révision de compte-rendu d'entretien professionnel.

Le dialogue social retrouve enfin ses marques lors de cette CAP. Après la lecture des déclarations liminaires le jeudi 27, la présidente Mme COLLIN nous répond sur différents points.

- Organisation RH : la DRH-MD a entamé des travaux d'organisation RH sur les différentes filières du ministère afin de répondre aux attendus du CEMA sur la position de la France à un conflit de haute intensité. Les autorités compétentes communiqueront en temps utile sur les différentes organisations à mettre en place si celui-ci survenait.
- Parcours professionnels : la DRH-MD souhaite initier de nouveaux parcours inspirants. Les cadres civils doivent être acteurs de ceux-ci, l'objectif étant de mettre en lumière les possibilités offertes par le ministère et l'interministériel.
- Transformations : une note est sortie cette semaine sur la procédure d'accompagnement des agents dans le cadre de ces transformations.
- Charge de travail importante : la gestion de cette charge doit être traitée en local. Le cadre A doit se rapprocher de ses managers pour équilibrer cette charge sur l'année en cours.

REVISIONS CREP

En préambule la présidente a rappelé que l'objectif de la DRMHD est que les recours CREP à instruire en CAP soient de moins en

moins nombreux, et que les désaccords puissent être réglés au maximum à l'échelon local.

Les échanges avec les représentants des autorités centrales d'emploi (ACE) ont abouti à la prise en compte d'une majeure partie des demandes des agents.

Certaines demandes de changement ne sont pas retenues par l'administration car l'agent a mal formulé sa demande initiale. Malgré le rappel effectué dans le compte-rendu de la CAP du mois dernier, les agents ne pensent pas toujours à étayer leurs demandes de corrections.

La **CFDT** rappelle qu'il ne faut pas simplement demander la modification d'une rubrique mais rédiger mot pour mot l'appréciation que vous souhaitez voir apposer dans votre CREP.

Rapprochez-vous des équipes **CFDT** pour préparer au mieux votre recours gracieux après de votre employeur local.

Si celui-ci ne vous satisfait pas, les équipes et les commissaires en CAP A vous donneront toutes les clés pour rédiger ce nouveau recours qui sera débattu avec l'ACE (autorité centrale d'emploi) de votre employeur lors d'une commission paritaire.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Lors des journées de préparation de cette CAP, les commissaires n'ont pas eu communication des niveaux de sanction retenus par SRHC. De ce fait, l'analyse des dossiers a

FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE A



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE A

demandé plus de temps puisqu'il faut préparer une défense en lien avec le niveau de sanction le plus élevé.

Deux dossiers relatifs à des sanctions disciplinaires de deuxième et de troisième groupe ont été analysés lors de cette CAP.

Pour le premier dossier, l'administration a souhaité ajouter à l'exclusion temporaire de fonction (ETF) une période de sursis. Ce choix, à vertu pédagogique, met l'agent devant ses responsabilités. S'il récidive, la sanction tombe immédiatement.

Les débats sur le second dossier (sanction du 3ème groupe) ont abouti à un vote à bulletin secret. La **CFDT**, à l'origine de cette

demande, pensait rallier deux représentants des ACE mais le résultat fut tout autre. Après 5 heures 30 de débats et malgré des éléments non probants sur ce dossier, l'administration est restée sur une durée d'ETF qui nous semble élevée au regard des chefs d'accusation.

Pour rappel, le guide de la discipline, disponible sur SGA Connect, vous donne toutes les informations relatives à cette procédure.

Peu importe le problème que vous rencontrez dans le cadre de votre travail, la **CFDT** Défense reste à votre écoute et à vos côtés. Elle est là pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner dans la résolution de votre problématique.

FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE A

La commission administrative paritaire (CAP), planifiée sur deux journées et présidée par deux administrateurs, a renoué avec le dialogue social, dialogue indispensable pour un traitement efficient des dossiers.

La **CFDT** y a pleinement joué son rôle, en défendant avec conviction les intérêts des agents.

La prochaine CAP des catégories A se tiendra les 12 et 13 février 2026.

Vos représentants **CFDT** pour les catégories A :

- Caroline KERDONCUFF – PCRMT, HIA CT Brest
- Daniel COIFFEC – ICDD, CIMD Bruz
- Marc SCHIRAR – ICDD, SID-NORD EST
- Véronique GERONIMI – AAE, GSBdD LVV
- Marc JORIGNY – ICD, SID- IDF
- Ihsane LAOULI- AAE, DTIE TOULOUSE

La **CFDT**, engagée au quotidien pour vous défendre.

Paris, le 17 décembre 2025